



ADMINISTRATION
COMMUNALE
1436 TREYCOVAGNES

Aide financière aux projets énergétiques

Rappel :

la subvention est annulée si les travaux débutent ou se terminent avant la remise par écrit de la décision d'octroi de la subvention (art 7 RC du règlement communal)

Renseignements généraux

Localisation du projet :

Numéro de parcelle.....

Numéro ECA du bâtiment.....

Demandeur :

Nom et prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....E-Mail

Auteur des plans /du projet (bureau d'étude /entreprise) :

Nom et prénom :.....

Bureau/entreprise :.....

Adresse complète.....

.....

Téléphone.....E-Mail

Objet de la demande :

Désignation de l'ouvrage.....

(Joindre documents/descriptifs technique/ homologation /label / autres)

.....

.....

.....

Mesures de promotion demandées :

(selon annexe au règlement communal ci-jointe)

Panneaux solaires thermiques et photovoltaïques (m2 =)

Subvention : Fr.

Pompes à chaleur

Subvention : Fr.

Chauffage au bois (pellets – copeaux – bûches)

Subvention : Fr.

Bilan énergétique :

Subvention : Fr.

Examen communal

Demande reçue le

Décision d’octroi de la subvention communale :

Acceptée leRefusée le

Début / fin des travaux :

Début leFin le

Document finaux :

Factures + attestations de paiement /certificat de conformité/ protocole de mise en service / attestation

Reçus le

Contrôle final de la municipalité :

Effectué lePayement le

Le Syndic :.....Le Secrétaire :.....